COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 12 mars 2019
P.V. N° 28

Président : M. Pierre GUIBERT
Vice-Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO
Présents : Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ – José VIVERO
Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Guy BOUCHON – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Note d'information aux Officiels
- Informations

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Ouverture de la billetterie de la Coupe du Monde Féminine 2019. Noté

- Afin d'encourager l'équipe de France Féminines, la FFF a mis en place une plateforme en ligne https://www.fiersdetrebleues.fr sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Noté.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Une réunion de la C.R.T.I.S aura lieu le samedi 30 mars 2019 au siège du District des Alpes. MM Gérard IVORA et Jean Paul RUIZ et André VITIELLO seront présents.

● CLUBS :

- **MAR VIVO :** Excusant l'absence de M. DUTTO à la réunion organisée par la Ligue le 09 mars 2019. Noté

● DIVERS :

- CDOS : L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 23 mars 2019 à 9h30. Le Président y assistera.
>> Article de presse « le sport contre les maladies chroniques ».
>> Organisation d'un module de formation pour savoir créer le site internet de son club avec Wordpress aura lieu les 19 et 20 mars 2019. Pour tous renseignements et inscriptions tél : 04.94.46.01.92 ou acdos@cdos83.fr

- **DDCS** : Développement d'une action de sensibilisation qui se déroulera le 01 avril 2019 (éducateurs) et le 02 avril 2019 (dirigeants sportifs). Coupon réponse à renvoyer avant le 22 mars. Transmis à la tous les clubs.

- MAIRIE DE PIERREFEU : Une réponse favorable a été donnée pour la demande de mise à disposition de la salle communale en vue de l'organisation de l'Assemblée Générale du District le 22 juin 2019. Remerciements.

NOTE AUX OFFICIELS

Le Comité de Direction décide que tous les officiels (arbitres et délégués) qui, suite à une convocation, seront absents non excusées dans les 48 heures avant la réunion des Commissions de Discipline et d'Appel Disciplinaire se verront retirer leur désignation sans remplacement dès le week-end qui suit la réunion.
La prise d'effet de cette décision est immédiate jusqu'à la fin de la saison (période test).

DOSSIER TRANSMIS A ESPACE REPARATION

- Match LE PRADET / LORGUES, D2 Poule A du 03.03.19

NOMINATION DES ARBITRES STAGIAIRES

Sur proposition de la Commission des Arbitres suite à la formation initiale Régionale de l'IR2F en février 2019, le Comité de Direction procède à la nomination des arbitres stagiaires suivants :
- Amine AZZIZ
- Lucas CAUDMONT
- Claire DEWOST
- Faouzi KHALFI
- Typhanie LAGNEAU
- Krim RAHAL
- Yassir ZANOUHI

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau
Le Mardi 19 mars 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PON T
Le Secrétaire Général : André VITIELLO